



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2014 à 18 HEURES 30

Date de convocation : 16 avril 2014
 Nombre de Membre en exercice : 11
 Nombre de Membre présents : 8
 Nombre de votants : 9

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. CHABERT Gérard, M. CHAUFFARD Benoit, Mme LANDRE Mélanie, Mme. NAULOT Patricia, M. AMIOT Bruno, M. CHARLES Claude, M. CLÉRIOT Jean-Pierre, M. MURER Alain, M. RENAULT Éric.

Absents excusés : Madame Mme BAGNARD Florence.

Monsieur BONTÉ Gérard donne pouvoir à monsieur M. CLÉRIOT Jean-Pierre

Secrétaire : M. CHAUFFARD Benoit.

Le quorum est atteint.

1 – Vote des 4 taxes.

Taux d'imposition 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés ainsi pour 2014 :

Taxe d'habitation	18,00 %
Taxe foncière (bâti)	12,72 %
Taxe foncière (non bâti)	41,72 %
Contribution foncière des entreprises	20,51 %

Ce qui porte le montant du produit fiscal attendu à **91 652,00 €**.

Les taux restent identiques, cependant les bases augmentent.

2– Subventions aux associations.

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal vote les crédits suivants qui seront inscrits au budget 2014 :

UNA du Vézélien (Aide et Maintien à Domicile) : 100,00 €

École Sainte Chantal : refus

Prévention routière : refus

CFA : refus pas d'élève

Foiral des 2 rivières : en attente

3– Votes des Budgets (Commune et CCAS).

Budget de la commune 2014

Le conseil municipal adopte le budget communal 2014 tel qu'il suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	236 702,00 €	53 546,00 €
Recettes	321 261,00 €	53 546,00 €
Excédent	84 559,00 €	

Budget du CCAS 2014

Le conseil municipal adopte le budget du CCAS 2014 tel qu'il suit :

	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses	221,00 €
Recettes	221,00 €
Excédent	0 €



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 à 18 HEURES 30

4 – Travaux en cours.

Le tour des travaux vu et a venir :

- La plaque de rue « allée du château » qui remplace impasse du château a été chiffré pour un montant entre 60 et 70€. Le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de payer la plaque et de voir après pour se la faire rembourser par la personne habitant le château.
- Le tourniquet dans l'espace de jeux à l'entrée du village. Monsieur le Maire c'est renseigné du prix pour un tourniquet neuf. Il faut compter 2500€HT mais attention il y a des normes. La commune peut le faire réparer sans le déplacer car sinon les normes changes. Le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de remplacer l'agglomérat existant.
- Voirie : L'équipe municipale a commencé de se renseigner sur le prix d'une balayeuse que l'on puisse fixer derrière le tracteur. Un devis est déjà arrivé de chez l'entreprise Marchand d'Avallon pour un montant de 2400€. D'autres devis sont en attentes.
- La décharge, le dossier est en cours pour essayer de la remettre en service. Il ne faudra que les matériaux inertes.
- Les travaux au presbytère : Il y a des problèmes d'infiltrations d'eau dans le logement, dû peut-être par un problème au niveau du four à pain. Il n'y a plus de pente et il y a de la mousse dans la gouttière. Des conseillers iront voir sur place. De plus le revêtement du sol qui se trouve être de la moquette se gondole et devient dangereux pour les locataires. Ce point reste à voir.
- La mairie est dotée de 4 téléphones et de 4 imprimantes. Un inventaire est en train d'être établi afin de chiffrer le coût de tout cela. Un devis a été demandé pour remplacer toutes ces imprimantes obsolètes.
- Les portes du cimetière ne ferment plus. Les piliers ont été touchés, des travaux sont à prévoir car les grilles ne ferment plus correctement.
- Le chéneau de l'église a été nettoyé.
- Les « abats son » de l'église sont en très mauvais état. Certains sont déjà tombés. Des travaux sont à prévoir également.
- La toiture du lavoir est à dé mousser, des tuiles et faitières sont à changer.
- Des Nids de poule « allée du château » se sont agrandis. De l'enrobé est en cours de commande afin de boucher les trous sur les routes et rues de la commune.
- La commission des bois communaux : Bruno prendra la liste et verra avec Éric.

5 – Indemnités de conseils de madame le trésorier.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit la possibilité pour les collectivités d'accorder à leur receveur une indemnité annuelle dite de conseil, calculée sur la moyenne des dépenses budgétaires réelles des 3 derniers exercices clos.

Il indique que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante et qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Il propose d'attribuer à Mme FABRE Corinne, Trésorier de la commune, ladite indemnité au taux de 100% du montant fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Considérant que les demandes de concours faites par la municipalité au receveur justifient l'attribution de cette indemnité,

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer à Madame FABRE Corinne, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour un montant de **230.79€** brut (soit 210.36€net) au titre de l'année 2013.

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer à Madame FABRE Corinne, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% du mars 2014 à mars 2020 date à laquelle auront lieu les prochaines élections municipales.

6 – Questions et informations diverses.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 15.